



Covid 19 - Sos violences conjugales

Encore plus encore pendant cette période de confinement lié au coronavirus, il est important d'être vigilante et vigilant concernant les violences faites aux femmes.

Les services de l'association SOS Violences conjugales actuellement fermés au public, assurent une permanence pour une écoute et toutes informations nécessaires : du lundi au vendredi de 9h à 12 h et de 13 h à 18 h - Contact : 05 55 88 20 02 - sosviolencesconjugales@outlook.fr . Si vous êtes témoins de violences sexistes et sexuelles composez le 39 19.

Violences à la maison. Les pharmacies peuvent vous aider.

Hommes, femmes, enfants, vous êtes victimes de violences à la maison ? Dans ce cas, vous pouvez avoir besoin de signaler discrètement votre situation (même pendant le confinement). Mais comment faire ? Sortez du domicile avec une attestation de sortie pour des "achats de première nécessité", ou sans attestation (en cas d'urgence) et rendez-vous dans une pharmacie ! Le pharmacien appellera pour vous la Gendarmerie ou la Police Nationale pour intervenir rapidement et vous mettre en sécurité. Pour rappel, en cas d'urgence : 17. Pour témoigner, signaler des faits de violences familiales composez le 39 19. Plus d'infos : <https://www.gendinfo.fr/> Dispositif d'alerte en pharmacie.

